

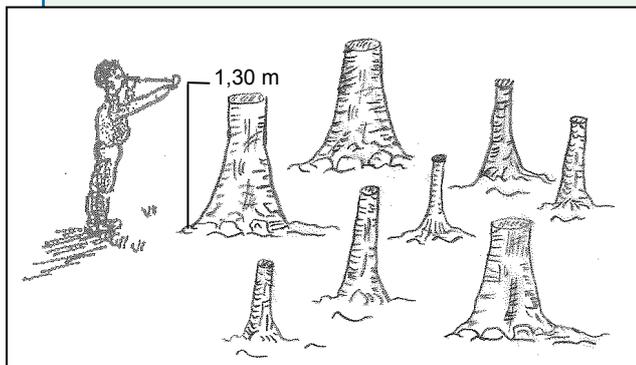


CENTRE RÉGIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DES
PAYS DE LA LOIRE

36, avenue de la
Bouvardière
44800 Saint-Herblain

Tél : 02 40 76 84 35
www.crfp.fr
paysdeloire@crfp.fr

Connaître et utiliser la surface terrière



Avec un nom qui n'évoque rien à la plupart et une définition qui ne fournit aucune indication sur son utilité pour la gestion au quotidien de la forêt, la surface terrière n'a rien pour séduire. Et pourtant, comme souvent, les apparences sont trompeuses. En effet, derrière cette façade austère se cachent une mesure très facile à relever sur le terrain et un guide de gestion à la portée de tous.

Connaître la surface terrière

■ Une définition abstraite ...

La surface terrière d'un peuplement, correspond à la surface de toutes les sections transversales des troncs, à 1,30 m de hauteur, des arbres présents sur un hectare de forêt. Elle s'exprime en m^2/ha .

■ ... mais une donnée très utile pour la gestion de vos peuplements

Derrière la définition de la surface terrière d'un peuplement se dissimule, en fait, un indicateur de la concurrence entre les arbres. Avec la mesure de la surface terrière, le sylviculteur déduit le besoin en éclaircie de son peuplement. Il suffit pour cela de

se référer aux valeurs de surface terrières recommandées par essence principale (voir au verso). Si le peuplement a une surface terrière supérieure à la valeur de référence, il faut l'éclaircir et inversement. Autre intérêt, les valeurs de références sont utilisables tout au long de la vie du peuplement, dès lors qu'il fait plus de 12 m de hauteur.

Mesurer la surface terrière

Mesurer la surface terrière d'un peuplement est extrêmement simple, à condition de disposer d'une chaînette «relascopique». Comme pour la surface terrière, derrière ce nom peu explicite se cache quelque chose de très simple : un fil inextensible de 50 cm auquel est fixée une plaquette rigide munie d'une encoche de 1 cm de large (voir figure 1).

Avec cet « outil », il suffit, pour mesurer la surface terrière, de se placer dans la parcelle (à plus de 50 m des bordures) et de faire un tour sur soi même en comptant tous les arbres qui débordent de l'encoche. Il faut viser les troncs à 1,30 m de hauteur. La chaînette doit être bien tendue et positionnée contre la joue, juste sous l'œil. Attention, la longueur du fil et de la plaquette doit faire exactement 50 cm de longueur et l'encoche avoir exactement 1 cm de largeur.

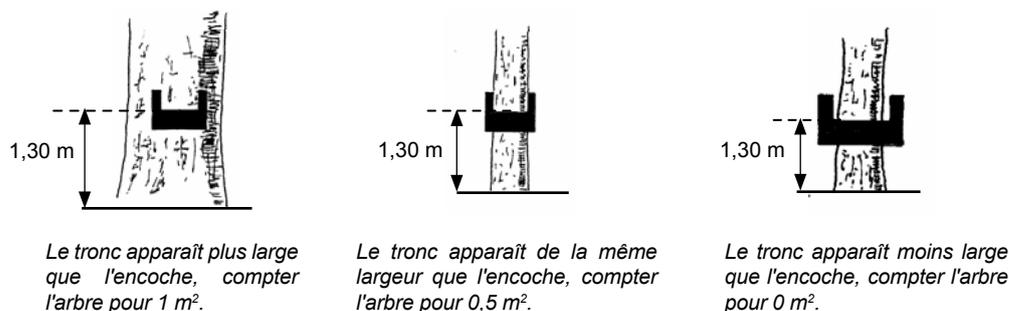


Photo J. Lemaire IDF

Viser les troncs à 1,30 m avec la chaînette bien tendue.

Sur le terrain

Figure 1



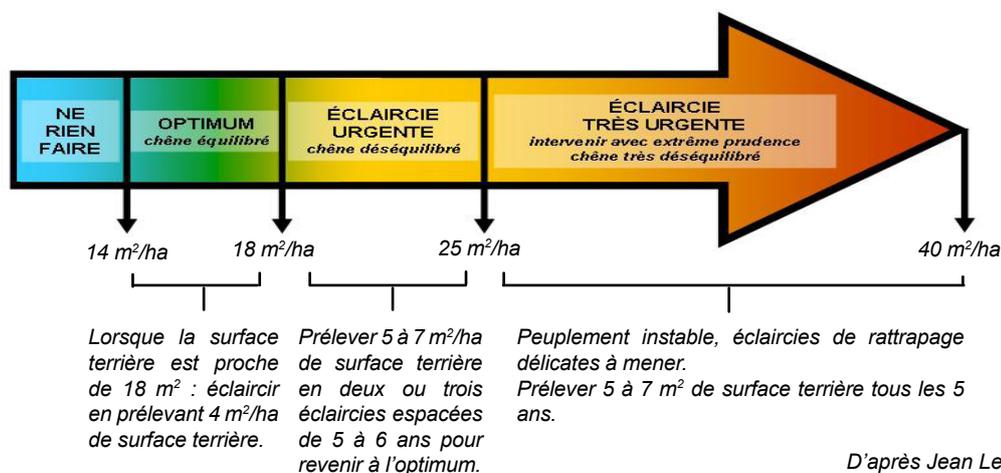
La surface terrière en pratique

Eclaircir ses chênes selon la surface terrière

Pour les chênes, dès lors que le peuplement atteint 10 à 12 m de hauteur, le niveau de surface terrière optimal est compris entre 14 et 18 m² en futaie régulière comme en futaie irrégulière.

- moins de 14 m² : le peuplement est clair et ne nécessite pas d'éclaircie,
- entre 14 et 18 m² : le peuplement est équilibré. L'éclaircie, tous les 6 à 10 ans en général, doit faire baisser la surface terrière de 3 à 5 m²,
- entre 18 et 25 m² : l'éclaircie est urgente. La concurrence est forte. Les 3 prochaines éclaircies doivent être plus fortes (6-7 m²) et plus fréquentes (tous les 5-7 ans) pour ramener la surface terrière dans la fourchette 14-18 m²,
- plus de 25 m² : le peuplement est déséquilibré. L'éclaircie est très urgente mais doit être réalisée avec beaucoup de prudence.

Echelle de concurrence



Eclaircir les autres essences

Le niveau optimal de surface terrière est moins bien connu.

Néanmoins, pour les pins, dans l'état actuel des connaissances, il est possible de prendre comme référence un optimum situé entre 20 et 25 m²/ha.